



VIOLENCES, MENACES...

UN PAS DE PLUS DANS LE NO LIMIT !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 06.12.2024

Les délinquants et criminels de la nouvelle génération sont plus violents et plus dangereux. C'est une évidence pour les personnels pénitentiaires. Pourtant, les dirigeants à la tête de l'administration pénitentiaire et les gouvernants à la tête de ce pays ne semblent pas poser le même constat que les professionnels de terrain !

120 000 € pour l'éliminer !

Un officier pénitentiaire du CP les Baumettes s'est retrouvé avec un contrat sur la tête. Il semble qu'un détenu, membre présumé d'une organisation de narcotrafiquants, ait mis à prix la tête de notre collègue, depuis sa cellule, via les réseaux sociaux ! Cet appel au meurtre n'est malheureusement pas resté sans réponse et des individus suspectés de vouloir exécuter le contrat ont été interpellés le week-end dernier avant leur passage à l'acte.

Un personnel de direction de l'établissement a également fait l'objet de menaces. Ces événements ont été pris au sérieux par les autorités pénitentiaires et les forces de l'ordre.

Pour les pénitentiaires, l'avenir s'assombrit !

Si les intimidations, les menaces et les violences sont le triste lot quotidien des personnels, un nouveau cap a été franchi dans le « no limit » ! De tels faits sont inacceptables et ne doivent pas devenir une banalité de plus !

Face à des criminels sans foi ni loi et aux moyens énormes, l'UFAP UNSa Justice attend du gouvernement et du monde politique un soutien sans faille ! Il n'est pas envisageable que la voyoucratie continue d'étendre son influence au sein des prisons françaises.

Il n'est pas possible que les agents ou leurs familles paient le prix fort de l'inaction des pouvoirs publics !

L'UFAP UNSa Justice exige une réorientation immédiate de la politique carcérale et des régimes de détention : le laxisme pénitentiaire n'a que trop duré !

La reprise en main des détentions, l'affirmation de l'autorité des personnels, le retour à l'ordre et la discipline doivent être décidés politiquement par le gouvernement. Une telle décision devra, pour être efficace, s'accompagner des moyens législatifs, matériels, humains et financiers à la hauteur de l'enjeu que représente la sécurité des personnels pénitentiaires et de leurs familles !

Notre organisation syndicale exige d'ores et déjà la création d'établissements spécialisés et adaptés, en termes de sécurité et de prise en charge, aux profils pénaux et carcéraux des détenus et l'intégration des personnels pénitentiaires à la loi sécurité globale du 25 mai 2021, pour garantir leur anonymat dans l'exercice de leurs fonctions aussi bien dans le champ administratif que judiciaire.

L'UFAP UNSa JUSTICE, VOTRE SÉCURITÉ NOTRE ENGAGEMENT QUOTIDIEN !

Le Secrétaire Général,
Emmanuel CHAMBAUD